



UNSA GROUPE SMA

Syndicat autonome enregistré en préfecture sous le matricule 19542

Délégués syndicaux :

Christophe ROUSSEL (76758), Christine FERRARIS (76379),
Denis GAYOT (73214), Alain ASCHIERI (75221), Nathalie BLAISE (74048)

NÉGOCIATION SALARIALE 2017 - Deuxième réunion

Le conseil syndical de l'UNSA GROUPE SMA s'est réuni le 27 janvier pour statuer sur l'éventualité d'une signature pour les rémunérations 2017.

La direction propose maintenant une enveloppe de 1,6% au lieu de 1,4%. **Nous sommes loin des 2,5% que nous demandions à l'instar de la majorité des organisations syndicales.**

Et, alors même que Bernard MILLEQUANT n'était pas opposé à la demande de notre syndicat, lors du CCE du 21 décembre, la direction s'oppose aujourd'hui au principe de mise en place d'une formule dérogatoire permettant de dégager une participation aux bénéfices pour les salariés. Le vent a-t'il tourné ces 5 dernières semaines ? Peut être faudrait-il interroger l'équipe de Mer Agitée... Pour nous la question se pose :

LA DIRECTION SERAIT-ELLE UNE VÉRITABLE GIROUETTE ?

La direction refuse également toute cotisation patronale supplémentaire concernant notre contrat de sur-complémentaire retraite (BatiRetraite CRESP, ex BatiRetraite Groupe).

La direction répond partiellement à la revendication de l'UNSA en acceptant de prendre à sa charge la cotisation salariale de la partie Prévoyance du RPP, ce qui représente grosso modo une enveloppe de 0,13% d'augmentation de la masse salariale. Elle s'engage à l'ouverture d'une négociation pour l'amélioration de nos garanties de prévoyance, en particulier pour les maladies qui imposent une absence de longue durée. **Enfin une véritable avancée qui répond à notre demande !**

Pour le reste des propositions de la Direction, il ne s'agit que de promesses de poursuite de négociations, ou d'ouverture concernant la formule de l'intéressement,...

NOS DEMANDES, A CE STADE DE LA NÉGOCIATION, SONT LES SUIVANTES :

- une enveloppe d'augmentation de 2,2% sans aucune augmentation inférieure à 1% ;
- une négociation sur la redistribution des bénéfices de l'entreprise par la participation et l'intéressement conclue avant le mois de juin ;
- une confirmation, dès la fin du premier semestre 2017, de la suppression des inégalités salariales en application de l'accord EGALITE PRO signé en 2016.

A l'heure où le siège du 114 Avenue Emile Zola vient d'être vendu 165 millions d'euros, nous trouvons légitime de demander une juste redistribution.

**SANS UN EFFORT SUPPLÉMENTAIRE DE LA DIRECTION,
LA DÉLÉGATION UNSA NE SIGNERA PAS CET ACCORD SUR LES SALAIRES**